

Se parler au parlement ?

Premiers éléments pour une microsociologie du politique¹

Comment faire une sociologie du parlement ? Comment ne pas redoubler les analyses produites par des juristes ou par des politologues ? Celles-ci sont probantes : elles testent l'efficacité de l'action parlementaire ; elles disent comment des actions entamées dans le cadre de la séparation des pouvoirs et de la démocratie représentative aboutissent à des lois, discutées dans une enceinte fortement réglementée ; elles mettent en évidence les processus formels qui régissent les discussions et les décisions ; elles fournissent des analyses rétrospectives sur l'efficacité des politiques publiques fondées sur de telles lois.

Mais la sociologie ? Une analyse possible est d'étudier les trajectoires des parlementaires : leurs origines socioprofessionnelles, leur représentativité par rapport à l'ensemble de la population. Il n'est pas difficile en l'occurrence de montrer que les hommes, les membres de professions libérales ou les collaborateurs de la fonction publique sont sur-représentés au parlement. Une telle analyse peut aussi retracer la place d'un tel mandat dans les biographies individuelles, voir si et comment une charge de parlementaire correspond à un projet de mobilité sociale ascendante.

Toutefois, ce qui m'intéresse c'est ce qui se passe au parlement, *in situ*. Les citoyens venus assister aux débats parlementaires se disent souvent abasourdis par le brouhaha et la distraction qui semblent régner en permanence durant les travaux. Les journalistes synthétisent les résultats des débats, se plaignent de leur qualité déficiente ou de leur longueur, s'évertuent à retracer la genèse des accords trouvés en coulisses. Comment tenir compte de ces impressions et de ces approches sans s'en contenter ? La vie dans un législatif apparaît à la fois minutieusement réglée dans ses procédures et chaotique dans son déroulement social et argumentatif. Or non seulement des lois y sont votées : elles sont entérinées après des débats qui semblent bien avoir eu lieu, et elles apparaissent au final à peu près applicables et cohérentes. Mais aussi les indigènes du monde parlementaire, représentants élus, communiquent sur toutes sortes de sujets et de plusieurs manières, construisent et reconstruisent en permanence l'univers où ils se meuvent ; ils échangent des signes de reconnaissance et de mépris, d'alliance explicite ou paradoxale, des allocutions formelles et informelles, des rappels à l'ordre et des mouvements désordonnés.

¹ C'est à Michel Glardon que je dois mon engagement dans la politique institutionnelle. Il m'avait sollicité pour une candidature commune au Conseil National en 1995 ; notre « campagne », menée aussi avec André Gasser, était axée sur la culture – c'est dire quelles étaient nos chances de succès, et quels espoirs nous avions d'être élus... Au sein de l'Alternative socialiste verte, puis des Verts, nous avons ensuite œuvré ensemble pour des élections au Conseil communal lausannois et au Grand Conseil vaudois, avec cette fois des objectifs « réalistes » et de notables réussites.

Député depuis 2002, j'ai retrouvé Michel « sur les bancs du Grand Conseil ». Il était déjà un ancien parmi les députés et m'a, avec son humour et son humanité, avec sa réserve et sa chaleur, introduit aux rituels et au fonctionnement du Parlement cantonal. A son instigation j'avais, il y a bientôt 30 ans, commencé à rédiger pour les Editions d'En bas un journal de jeune soldat réfractaire – mais ma carrière militaire s'est arrêtée après quelques jours, et avec elle mon projet de témoignage. Ma trajectoire politique a en revanche pris assez d'ampleur pour que j'imagine en rendre compte, en tant que sociologue. Je l'envisage à long terme, sous la forme d'une étude des relations formelles et informelles au sein d'un parlement. Ce texte fournit quelques éléments de départ à une telle ethnographie du politique. Au fil de sa préparation, je me suis rendu compte à quel point Michel Glardon m'avait permis de poser quelques jalons déterminants, non seulement en tant que parlementaire, mais aussi comme observateur de la vie d'un organe législatif. Je ne vois pas d'autre hommage à lui rendre ici que de donner des indices d'une analyse en train de se construire.

Pour décrire ces actions incessantes de déférence et de mépris, de concentration et de distraction, de familiarité et de distance, je me propose non pas de rapporter ce que disent les députés à propos de ce qu'ils font, mais de décrire ce qu'ils font, en portant mon attention sur la manière dont ils le font. Les parlementaires disent « pourquoi » et « pour quoi » ils agissent comme ils le font ; le « comment » leur semble être l'évidence même. Or, à un sociologue « interactionniste », frotté de phénoménologie et d'ethnométhodologie, l'évidence pose un problème précisément parce qu'elle n'en pose pas aux acteurs sociaux. Il ne s'agit pas de rendre exotique la vie parlementaire en l'affublant de vocables empruntés à l'ethnologie², mais de montrer comment l'ordre parlementaire suppose que soient mobilisées des compétences ordinaires, même si c'est de manière extraordinaire – ou « cadrée », pour utiliser la terminologie goffmanienne³.

*

Je m'attacherai ici à la discussion d'un seul exemple de cette modalité « ordinaire-extraordinaire » des relations sociales : le tutoiement. A leur entrée dans la vie parlementaire, Michel Glardon, président du groupe des Verts, avait informé les nouveaux venus que « la coutume du Grand Conseil veut » que, dès la première rencontre, l'on se tutoie entre députés. Il précisait toutefois que ce tutoiement est prescrit entre hommes, et entre parlementaires du même « bord politique » (ce qui signifie que l'accord se fait sur une partition de genre, et sur une partition, également dichotomique, entre la « droite » et la « gauche »). Cette information signifie *a contrario* qu'en situation publique, le vouvoiement est de mise (nous verrons que cette norme est en fait encore plus précise) ; et, développée, elle révèle une règle informelle, qui permet, sans gêne particulière et sans négociation préalable entre les personnes concernées, que les hommes tutoient tous les autres hommes, que les femmes tutoient les femmes (je ne suis pas sûr que cela se passe, pour des raisons qu'une analyse féministe relèverait avec intérêt), et que les gens de droite se tutoient entre eux, de même que les gens de gauche. Il y aurait donc quatre quarts logiques, plus ou moins peuplés, avec la nécessité pour toutes et tous de se tutoyer, à deux exceptions près : les femmes de gauche et les hommes de droite ne se tutoieraient pas, ni les hommes de gauche et les femmes de droite. Si cette règle était respectée, les femmes de gauche devraient vouvoyer une grande partie des députés, la droite étant majoritaire et plutôt masculine, et les hommes de gauche n'auraient qu'un nombre très minime de collègues à vouvoyer, les femmes de droite étant peu représentées au parlement.

² Marc Abélès a publié *Un Ethnologue à l'Assemblée* (Paris, Odile Jacob, 2000). Il y raconte l'histoire de l'Assemblée nationale française en décrivant les lieux dans lesquels elle se réunit. Il narre des débats en commission ou en plénum, en s'attachant en particulier aux péripéties qui ont conduit à l'élaboration de la loi sur le PACS. Il rend compte du fonctionnement d'un parlement, en se basant essentiellement sur les opinions de ses célèbres interlocuteurs députés. Ceux-ci jaugent l'inefficacité de l'Assemblée, se plaignent de son impuissance par rapport au gouvernement – due au mépris gaullien pour le législatif. Cela est bel et bon, mais ce livre ne prend guère de distance par rapport à la vision que les parlementaires ont d'eux-mêmes. Tout au plus le lecteur est-il rendu attentif à quelques détails procéduraux, architecturaux et décoratifs, et comprend-il que la « tribu » des parlementaires est à la fois plus complexe et plus soudée qu'il n'y paraît.

³ Je prie les lecteurs non sociologues d'excuser cette irruption d'étiquettes qui font sens dans la profession (interactionnisme, phénoménologie, ethnométhodologie, analyse goffmanienne des cadres). J'espère produire ici un texte qui ne rend pas nécessaire la présentation des axiomes inhérents à ces approches, et utilise ces termes pour signaler à d'éventuels sociologues le « lieu épistémologique » d'où je parle.

Or il se trouve que cette règle informelle, explicitée à l'intention des novices en début de législature, n'est en réalité pas respectée telle quelle. Du moins ne l'est-elle pas longtemps, car ce qui l'emporte très vite c'est le tutoiement entre chacun et chacune. Les exceptions, rarissimes, semblent dues ou à des inimitiés personnelles qu'il s'agit d'afficher de manière tout particulièrement visible, ou à des mises en scène d'un éloignement extrême (où se cumuleraient des différences de genre, d'orientation politique, ainsi que de statut socioprofessionnel, de provenance géographique, etc.).

On a donc là un intéressant exemple de règle informelle qui est momentanément exprimée et « semi-formalisée » pour être rapidement transgressée et pour disparaître en tant que règle. La véritable règle informelle, beaucoup plus constamment en usage, veut que les députées et députés se tutoient tous, dès que la situation n'est pas publique, et qu'ils ne se tutoient jamais lorsqu'ils s'adressent la parole en plénum – ce qui se passe dans les travaux de commission devant donner lieu à d'autres analyses, que je n'ai pas la place de proposer ici.⁴

*

Une éventuelle « crise du tutoiement » apparaît, en de telles interactions inofficielles, à un autre moment. Si un ou une députée est élue à l'exécutif, il ou elle va continuer à tutoyer ses anciens collègues parlementaires. Mais il ou elle sera confrontée à de nouveaux députés, avec qui ce désormais membre du gouvernement n'a pas siégé au Grand Conseil. Or, une opposition structurante entre exécutif et législatif traverse la vie politique : les parlementaires soulignent volontiers leur défiance à l'égard du gouvernement, qui devrait « exécuter » les lois décidées par le législatif, mais qui... « gouverne » et dispose en fait d'un pouvoir que le parlement est souvent porté à trouver excessif, ou au moins opaque. Il est plus difficile d'arguer ici de l'appartenance à une même coterie pour que le tutoiement se généralise. On verra donc des députés tutoyer des conseillers d'Etat parce qu'ils ont siégé ensemble (et ce quel que soit leur genre et leur bord politique respectif) ; on verra les députés et les conseillers d'Etat du même bord politique se tutoyer systématiquement, quel que soit leur genre. Mais on verra aussi, quel que soit leur genre, des députés vouvoyer des Conseillers d'Etat d'un bord politique différent, lorsqu'ils n'ont pas siégé ensemble. L'association des critères serait tendanciellement la suivante :

- même bord politique, même genre, appartenance au même pouvoir :
tutoiement
- même bord politique, genre différent, appartenance au même pouvoir :
tutoiement

⁴ Deux indices encore pour montrer l'importance « confraternelle » de ce tutoiement parlementaire. D'abord une expérience personnelle : absent lors de la séance constitutive d'une commission permanente, je me suis retrouvé, nouveau parlementaire, salué par des vouvoiements et des « Monsieur ! » au début de la deuxième séance. A la fin de celle-ci, certains collègues députés sont revenus vers moi pour s'excuser de ne pas m'avoir tutoyé, car ils m'avaient pris pour un membre de l'administration. Ils ont donc dû faire savoir à un inconnu qu'ils l'avaient pris pour un « étranger », alors que cet inconnu était un « collègue ». Ensuite, je noterai que, dans un parlement dont les compétences législatives sont moindres (en d'autres termes un organe délibérant communal) la règle du tutoiement n'est pas aussi stricte, tant et si bien que des conseillers communaux lausannois peuvent continuer à se vouvoyer pendant des années – cela permet de souligner *a contrario* l'aspect « corporatiste » du législatif cantonal.

- bord politique différent, même genre, appartenance au même pouvoir : tutoiement
- bord politique différent, genre différent, appartenance au même pouvoir : vouvoiement provisoire
- même bord politique, genre semblable ou différent, appartenance à un pouvoir différent : tutoiement
- bord politique différent, genre semblable, appartenance à un pouvoir différent : vouvoiement si pas de passé politique commun
- bord politique différent, genre différent, appartenance à un pouvoir différent : vouvoiement si pas de passé politique commun.

Les exceptions que l'on trouvera dans les deux derniers cas de figure seraient intéressantes à analyser : elles peuvent, dans l'avant dernier cas, être aisément liées à des affinités personnelles (invoquées plus souvent par des hommes, m'a-t-il semblé). Dans le dernier cas de figure, il est peut-être plus facile à des exceptions de se constituer lorsqu'il s'agit de femmes parlementaires en relation avec des hommes gouvernementaux que l'inverse. Il s'agirait d'en tirer quelques conclusions sur l'application de la règle « Noblesse oblige » : les hommes consentent aisément à être accessibles et cela n'entame en rien leur position supérieure, tandis qu'il est plus difficile aux femmes en position gouvernementale de se rendre familières à des hommes de l'autre bord politique, en raison de la plus grande fragilité de leur position, due à leur genre. Mais ce ne sont là que des hypothèses.

*

Ces règles et leurs transgressions n'apparaîtront nullement à une personne venue assister, depuis la tribune du public, aux travaux de l'organe législatif. Les tutoiements dont il vient d'être question se produisent dans les coulisses temporelles et spatiales de la vie du Grand Conseil : couloirs, avant et après-séances de commissions, moments partagés à la buvette. En revanche il est totalement impératif que les parlementaires usent en plénum de manières extrêmement formelles de s'adresser les uns ou les autres.

Que l'on considère l'exemple suivant, tiré de la séance du mardi après-midi 23 avril 2002 (Bulletin du Grand Conseil, pp. 49 sq.)

M. Michel Gardon : Je ferai une déclaration d'abord et poserai une question ensuite. D'après les calculs, les Verts ont droit à deux représentants à la Commission de gestion et je propose à vos suffrages l'élection de MM. [...].

Ma question s'adresse au parti libéral qui se dit attaché au principe de proportionnalité. L'ancienne majorité du Grand Conseil, dans toutes les commissions à quinze, avait neuf membres et la minorité six. Aujourd'hui, nous sommes d'accord sur le fait que le rapport est de huit à sept ; la gauche et les Verts proposent sept candidats, la droite a droit à huit sièges, nous ne les contestons bien évidemment pas. Le problème est le suivant : avec les candidatures de trois libéraux, une personne est de trop. Ma question s'adresse au parti libéral : est-ce qu'il remet en cause la

répartition huit-sept entre la gauche et la droite, pour parler simple ? Ou alors remet-il en cause le deuxième siège de l'UDC ? Ce serait parfaitement contraire à l'arithmétique et aussi à ce que l'on peut imaginer, de l'extérieur, sur l'ambiance régnant au sein du centre droite. (*Rires et applaudissements.*)

M. Dominique Kohli: Je remercie notre collègue Michel Glardon de cette question frontalement adressée au groupe libéral.

Je pense que vous avez tous écouté ce que je disais tout à l'heure. Nous sommes attachés au respect de la proportionnalité. Nous n'avons pas droit à trois, ni à deux sièges dans chaque commission ; nous vous proposons dans une des commissions trois candidats, dans l'autre deux candidats et, bien sûr, le Grand Conseil doit maintenant trancher.

M. Michel Glardon : Je n'ai pas eu de réponse à ma question. Est-ce que le parti libéral demande au parti radical de renoncer à son quatrième siège à la Commission des finances ?

M. Dominique Kohli: Nous attendons effectivement [inaudible*] du parti radical. (*Ahhhhhh !*)

De quoi s'agit-il : tout au début de la législature, des élections doivent avoir lieu au sein même du Grand Conseil vaudois. Il s'agit en particulier de nommer, de manière proportionnelle aux forces politiques en présence dans le parlement, les commissions permanentes (gestion et finances), considérées comme politiquement sensibles. Dans l'échange cité ci-dessus, le représentant des Verts défie un autre parti en plénum. Ce faisant, il répond à la provocation du parti libéral qui, arguant qu'il avait droit à 3 représentants au sein d'une commission permanente, présente un candidat de plus que ce qui était attendu, ce qui a pour conséquence qu'il y a désormais 16 candidats pour une commission de 15 membres. Or, l'usage veut que les partis se soient au préalable entendus pour que la somme totale des candidats n'excède pas, dans ces cas-là, le nombre de postes à pourvoir. La provocation du président du groupe des Verts vient de ce qu'il demande si son adversaire politique de droite s'en prend à la gauche ou s'il souhaite un rééquilibrage de la représentation au sein de la droite elle-même. Sommé de répondre, le président du groupe libéral finit par reconnaître que c'est à une formation alliée qu'il demande une concession ; or celle-ci, le parti radical, n'est nullement disposée à aller en ce sens.

Au-delà du contenu de l'échange, le plus vif de cette séance constitutive, on notera que les deux protagonistes utilisent un savant mélange de pronoms personnels : ils ne craignent ni l'un ni l'autre de parler en « je », alors qu'ils sont des porte-parole de leur formation politique. Mais il utilisent évidemment aussi le « nous » pour donner du poids à leurs suggestions (ainsi que pour rappeler l'appartenance commune au parlement des participants à la controverse : ainsi du « notre collègue »). Et puis, pas plus dans cet exemple qu'ailleurs, les députés ne s'adressent publiquement les uns aux autres en se tutoyant. Même le vouvoiement s'avère une manière insuffisamment parlementaire de faire état de la déférence et de la distance entre députés ; on pourrait presque dire qu'il est une norme non réalisée. Les adresses en « vous » sont plutôt collectives : elles

sont destinées à de « chers collègues », non à un interlocuteur en particulier. Lorsqu'ils s'adressent à une personne, les parlementaires utilisent en général une formule de politesse qui pousse l'impersonnalité à son terme : la troisième personne du singulier : « notre collègue », « Madame la députée », « le rapporteur de minorité ». Ils peuvent même, on le voit, aller jusqu'à s'adresser les uns aux autres comme s'ils étaient les représentants d'une formation politique, voire même leur formation tout court.

La disposition spatiale des orateurs et des interlocuteurs n'encourage du reste guère à l'informalité. Ou bien les députés vont à la tribune, et parlent face à une assemblée qui, c'est le moins que l'on puisse dire, ne donne que très peu de signes visibles de l'attention qu'elle porte à celui qui parle. Ou bien, plus bizarre encore, les députés parlent de leur place, dans un micro personnel : ils s'expriment alors en faisant face soit à la tribune présidentielle, soit à leur propre image projetée sur un grand écran derrière le siège du ou de la présidente du Grand Conseil. Leur contradicteur ne se trouve pas en face d'eux, mais à côté, devant ou derrière, le visage tourné dans la même direction, et usuellement à une grande distance physique ; peu de députés se retournent vers la salle pour apostropher directement leurs collègues. Ce montage audiovisuel et topographique très particulier fait qu'à aucun moment les conditions d'une interaction directe ou informelle ne sont réunies.

L'épisode ici rapporté débouche sur la déconfiture du parti libéral – en l'occurrence au lâchage des candidats de ce parti par une part des députés qui lui sont alliés. Un deuxième tour doit être organisé où, 13 députés étant déjà élus, seuls les candidats libéraux sont en lice, d'où la nécessité pour cette formation de présenter deux candidats au lieu des trois représentants revendiqués. Cela conduit le représentant de ce groupe à faire une intervention solennelle devant le plénum, et à égratigner ses alliés : « Nous prenons acte avec surprise et tristesse des résultats de cette élection. Nous vous invitons à faire tout de même un peu de mathématique : vous vous rappelez que la quote-part libérale est de 2.58 et que la quote-part radicale de 3.67 ; on voit bien que les revendications de notre partenaire du centre droite qui demande quatre commissaires dans toutes les commissions sont excessives [...]. Nous prenons acte néanmoins de ce résultat et, pour éviter tout signal d'arrogance qui pourrait être désastreux dans le contexte actuel, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de soutenir la candidature de MM. [...] ».

L'ultime péripétie de cette escarmouche aura lieu à la buvette du Grand Conseil où se retrouvent peu après les présidents des groupes vert et libéral. Celui qui représente le parti déconfit se précipite sur son collègue vert en riant : « Ah Michel, quel salaud, tu m'as bien eu ! » ; s'ensuivent quelques très brefs commentaires amusés sur la nécessité de procéder ainsi de part et d'autre, puis chacun retourne aux siens : on a ainsi signalé dans la bonne humeur que l'affaire est momentanément close entre les personnes ici concernées.

*

Une clé d'interprétation souvent mobilisée pour commenter de telles conduites est celle de l'hypocrisie – attribuée soit aux personnes soit à l'institution dans son ensemble. Cette vision module sur le motif : « ces gens font mine de

s'écharper en public, alors qu'en réalité ils sont copains comme cochons ». On le retrouve dans les mythologies du prétoire, avec l'image d'avocats qui s'enguirlandent en audience, puis vont paisiblement voire cordialement boire un verre ensemble.

Cette interprétation débouche évidemment sur le soupçon d'une collusion permanente entre membres de la confrérie. Et certes le tutoiement obligatoire est, en l'occurrence, un indice fort d'une intégration contrainte, qui ne peut pas ne pas susciter quelques loyautés internes et quelques soupçons externes de « société secrète ». Mais cette interprétation corporatiste est naïve : il n'est nullement avéré que les députés sont plus authentiques ou plus loyaux lorsqu'ils se tutoient que lorsqu'ils prennent la parole en public pour se dire leurs quatre vérités, courtoisement mais avec acidité. L'opposition simpliste entre l'apparition en public et l'individualité vraie passe à côté de tout ce qui constitue la vie politique et son incarnation par des personnes élues.

C'est de manière non psychologique et non moraliste qu'il faut penser aux conséquences de cette curieuse réalité politique qu'est la délégation et la représentation. Les structures psychologiques nécessaires pour accomplir cette tâche de délégataire doivent sans doute être étudiées pour elles-mêmes. Ce n'est pas mon objet ici. Tout au plus puis-je dire qu'il y a sans doute une nécessité à faire le départ entre soi et son rôle, lorsque celui-ci est exposé à tant de rebuffades et d'offenses. Les parlementaires sont d'accord sur le fait qu'ils ne sont pas d'accord ; en l'occurrence, cela signifie que le fait qu'ils affichent leur désaccord, parfois avec virulence, n'affecte pas le fait qu'ils continuent à se serrer la main et à se fendre d'un « salut » en règle générale liée à la profération de leur prénom respectif⁵, à chaque nouvelle occasion qui les réunit. Sessions du Grand Conseil, séance de commission, rencontre en situations officielles ou même inofficielles : on n'arrête pas de se saluer entre parlementaires.

Les « représentants du peuple » sont tenus aux identités multiples et font la différence entre les diverses partitions qu'ils ont à jouer ; parmi celles-ci il y a tant le segment de rôle passablement prestigieux de « député » (qui conduit à l'entre-soi cordial des parlementaires) que le segment de rôle de « mandataire d'une cause » dont la légitimité ne se trouve pas qu'au parlement (et qui conduit à prendre publiquement position contre des collègues députés). Il est inhérent à la fonction parlementaire de savoir à la fois distinguer et associer ces identités. Il ne s'agit donc pas seulement de compléter une « identité en performance publique » par une « identité en coulisses » – puisque, de toutes manières, ce qui se passe en coulisses est *aussi* une performance. Et certes, il faut peut-être une configuration psychique particulière pour endosser cette multiplicité ; mais cette configuration est aisément produite par l'expérience et la routine parlementaires.⁶

⁵ On notera en effet qu'il est nettement préférable de dire « salut Albert » que « salut » : cette modulation brève de la cordialité peut, selon le ton adopté, être perçue comme froide et cassante.

⁶ Contre-exemple unique et révélateur : une députée a démissionné quelques semaines après le début de la législature, en adressant une lettre à tous ses collègues du Grand Conseil. Elle y évoque, à l'appui de sa démission, « le courage d'être authentique ». Cette missive n'a guère été commentée, sinon par quelques sarcasmes. Il est vrai qu'elle faisait preuve d'une double naïveté, sur la teneur de l'activité parlementaire et sur la disponibilité des destinataires de sa missive à adopter un point de vue incompatible avec la vision qu'ils ne peuvent pas ne pas avoir de leur statut.

Notons d'ailleurs, pour clore cette réflexion, que l'offense, puis la cordialité, n'ont usuellement pas à être affichées avec le soin dont elles ont fait l'objet dans l'épisode cité ci-dessus. Le fait même que ses deux protagonistes aient dû reconnaître leur conflit au moment où ils le résolvaient, montrent qu'il était exceptionnel, et qu'il fallait prendre des mesures particulières pour le dire et le clore. Très souvent des échanges de piques (toujours exprimées sur le ton impersonnel que j'ai décrit) ne donnent, pour être liquidés, pas lieu à d'autres signaux qu'un sourire particulièrement appuyé, échangé ultérieurement dans les couloirs entre débataires, ou un au revoir un peu plus formalisé que ceux qui s'expriment aléatoirement au sortir de la journée de débats. On pourrait même dire qu'en règle générale les litiges ne sont pas résolus expressément parce que les protagonistes *doivent* faire comme s'ils n'avaient pas été affectés par ces échanges. Ce n'est pas la preuve d'une solidité psychique ou d'une insensibilité émotionnelle particulières (ou pas seulement) ; c'est un des prérequis institutionnels exigés par l'existence d'un lieu où s'expriment des désaccords. La vie parlementaire consiste à continuer à se parler...